



Harcèlement téléphonique sur le travail

Par **flo**, le **31/12/2011** à **17:19**

Bonjour,

Je vous contacte ,car ma fille qui passe les études dans l'accueil d'un hôtel, se fait harceler au tel sur son lieux de travail par un inconnu qui l'a menacée. A ce jour, une plainte a été remise au commissariat mais l'agent m'a dit qu'il ne pouvais rien faire. Je ne comprend pas et j'ai besoin d'aide car mon enfant passe ces examens et elle n'est pas bien dans sa peau, ça nuit à sa santé et angoisse au quotidien.

Sa vie devient un enfer et pour moi aussi, je suis dans la détresse de ce harcèlement pour mon enfant, une peur se propage même dans notre vie familial. Pouvez vous me dire comment faire pour avoir de l'aide contre se harcèlement téléphonique sur le lieux de travail ?

Cordialement.

Par **Tisuisse**, le **01/01/2012** à **14:05**

Bonjour,

Le dépôt d'une plainte se fait directement par LR/AR adressée au Procureur de la République ou, également, par LR/AR à Monsieur le Doyen des Juges d'Instruction près du tribunal de.....

En effet, les policiers ou les gendarmes, n'ont pas pouvoir de refuser le dépôt d'une plainte. Leur boulot est de l'enregistrée puis de transmettre au Parquet. Malheureusement, ne nombreux postes de police ou de gendarmerie, refusent d'enregistrer ces plaintes (statitiques

sur la sécurité obligent) sur instruction de leurs supérieurs. D'où le fait de court-circuiter ces services et de s'adresser directement au Parquet.

Parallèlement, adressez une LR/AR à l'employeur afin qu'il note les numéros d'appels car, grâce aux fournisseurs de lignes téléphoniques, on peut savoir d'où proviennent ces appels.